



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

AVIS PUBLIC

est par la présente donné par le soussigné que:

Le conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 16 mai 2024, par la résolution n° 24-05-153, le règlement n° 328-24 abrogeant le règlement n° 241-16 édictant le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

La MRC annonce donc, l'entrée en vigueur de son **Plan de gestion des matières résiduelles 2024-2031**, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Ce plan est disponible pour consultation sur le site internet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à l'adresse suivante : <https://mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca/la-mrc/les-municipalites/politiques-et-reglements/>

Toute question relativement au contenu de ce plan peut être adressée madame Ariane Beaumier, coordonnatrice à l'environnement par courriel à l'adresse suivante : environnement@mrcdescollines.com ou par téléphone au 819-712-8026.

Avis public donné le 17 mai 2024 conformément au règlement n° 254-17 visant la publication des avis publics de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Benoît Gauthier